

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



Compte-rendu du Conseil municipal du 28 février 2022

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine BOURDE, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Marilyne NAMYST, Jérémie JACQUART Philippe MOUGEL

REPRESENTES :

Christelle MONIER donne procuration à Marilyne NAMYST

Marie-Pierre AMOUROUX donne procuration à Jérémie JACQUART

Fabienne BEAUGER donne procuration à Marilyne NAMYST

ABSENTS : Corinne AUREYRE, Laurent RETAILLEAU

Karine BOURDÉ est élue secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTION 2022

Le maire, Julien Guillaume, rappelle au conseil que les subventions annuelles d'État sont à demander d'ici le 15 février. Il propose de les solliciter pour le liner de la piscine et la mise aux normes du camping.

Le liner de la piscine (Devis 50 000 € TTC) est très vieillissant. Une réparation ponctuelle sera réalisée à effectuer au printemps mais il peut se fendre à tout moment. Son remplacement, urgent, avait été étudié dès l'an passé mais seul le Département avait accordé une subvention, à hauteur de 22,6%. L'État l'a refusée, et la Région n'a jamais donné de réponse (le maire a écrit au Président de Région pour s'en plaindre).

Lors de sa reprise par les nouveaux gérants, la Municipalité s'est engagée à investir 20 000 € minimum dans la rénovation du camping, trop défraîchi. 10 000 € ont déjà été investis pour l'installation d'un éclairage aux normes. Des travaux urgents restent à réaliser pour la mise aux normes des installations électriques (devis de 3 200 € HT), la mise à la terre du réseau électrique (devis de 2085 € HT à 10 800 € HT selon les contraintes rencontrées en cours de chantier) et la réalisation d'un plafond dans les sanitaires pour isoler de l'amiante de la toiture (devis de 23 000 € HT). Le maire propose de déposer des demandes de subvention pour la totalité des travaux du camping auprès du Département, de la Région et de l'État.

Le conseil valide à l'unanimité l'intégralité de ces demandes de subvention. Il décide également la réalisation des travaux de la mise aux normes électriques même en cas de refus de subvention, pour raison de sécurité.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DU CAMPING

Comme le prévoit leur contrat, les gérants du camping ont fourni leurs comptes annuels 2021, présentés par Jérémie JACQUART.

DEMANDE D'ACHATS DE PARCELLES

A Saint-Julien, Anthony JARLIER et Martine BUNEL ont proposé d'acquérir la partie d'une rue quasi abandonnée le long de la parcelle AB 310. Cette rue étant concernée par un droit de passage, et la vente d'une autre partie de cette rue ayant été refusée à un autre particulier l'an passé pour ce motif, le conseil municipal, par souci d'équité, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

A Montaigut-le-Haut, Mr CHAPEYRON de la rue de l'Eglise souhaite régulariser la situation de sa maison AE 383 en acquérant les deux espaces publics qui composent sa cour close de longue date, avant même son acquisition. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver la parcelle AE 381, constructible, pour éviter tout risque de bâtiment contre le rempart de l'église, mitoyen. Il en laissera toutefois l'usage à l'habitant pour une somme symbolique à déterminer ultérieurement. Le conseil vote en revanche la session de l'autre espace public, qui sera déclassé puis déspecialisé du domaine public dans le domaine privé en deux parcelles. La plus étendue sera vendue au propriétaire avec une servitude de passage au bénéfice du propriétaire de la parcelle voisine AE 382, qui se verra proposer l'acquisition d'une seconde parcelle de quelques mètres carrés, par souci d'équité de traitement.

Rémi Cholley quitte la salle et ne prend pas part aux deux délibérations et votes suivants.

A Gourdon, Sylvie et Rémy CHOLLEY souhaitent régulariser la situation de leur maison sise sur la parcelle A 248 en acquérant les deux espaces publics qui la bordent, d'une surface totale d'environ 65m², et sur lesquels deux terrasses existent de longue date, avant même son acquisition. Ces terrasses se dégradent fortement et ils souhaitent pouvoir les restaurer en toute légalité. Après avoir délibéré, le conseil décide (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0) le déclassement et la déspecialisation du domaine public dans le domaine privé de ces deux espaces, puis la vente des deux parcelles réalisées au propriétaire de la maison.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0) que chacune de ces ventes sera réalisée au prix de 30 €/m². Les frais de notaire et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager et liquider, avant le vote du budget primitif 2022, des factures concernant JVS accès logiciels pour 4 191.36 € TTC et pour l'achat d'un radar pédagogique pour 2 520.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Une buvette a été tenue ponctuellement au marché du mercredi par les gérants du bar du village, mais ceux-ci ne sont pas autorisés à le faire en permanence, faute d'une licence IV adaptée. Des démarches menées par le maire en sous-préfecture pour leur obtenir une dérogation n'ont pu aboutir. En accord avec les gérants du bar, qui se sont dit soucieux de l'intérêt du marché, le maire explique avoir recherché d'autres prestataires pour assurer cette buvette. Le choix s'est porté sur l'API -Truck, un « food truck » créé par Agglo Pays d'Issoire.

A l'initiative du conseil municipal, une rencontre aura lieu entre les gérants du bar et plusieurs conseillers municipaux, le 14 mars à 20h, pour faire le point sur la situation de l'établissement et proposer le soutien de l'association Mille Cafés.

Des affiches pour la campagne présidentielle ont été placardées sur du mobilier public. Le maire signale avoir protesté auprès de l'équipe nationale de campagne du parti concerné, qui a assuré avoir rappelé à l'ordre leur délégation départementale à ce sujet.

Le marché de potiers sera reconduit les 24 et 25 septembre 2022. Signe encourageant, 35 dossiers ont été reçus après un simple appel à candidature, contre 25 l'an passé après des semaines de relance. De plus, l'association Terre et Potiers d'Auvergne a choisi Montaigut-le-Blanc pour y organiser sa prochaine assemblée générale annuelle.

La mairie a donné suite à la proposition d'une entreprise subventionnée pour équiper gratuitement l'ensemble des robinets et douches des bâtiments communaux de réducteurs de débit d'eau. Une autre a proposé l'isolation gratuite du réseau de chauffage dans les zones non chauffées de l'école. Par ailleurs, le Sieg va réaliser un audit de l'éclairage public de la commune pour proposer d'étendre au maximum l'usage d'ampoules LED, par souci d'économies.

Le maire signale avoir rencontré le propriétaire des parcelles constructibles envisagées pour la construction éventuelle d'une future école. Celui-ci s'est montré ouvert au projet et doit faire estimer ses parcelles. Julien Guillaume va contacter le SMAF pour évoquer avec eux ce projet d'acquisition.

La Municipalité décide de la création d'une plate-forme de broyage collectif des branches, avec mise à disposition du broyat aux habitants de la commune, le temps de fermeture de la déchèterie, d'avril à juin. Elle pourra être prolongée en cas de succès. Un emplacement à Saint-Julien va être étudié.

La Municipalité va également solliciter du Sictom des Couzes la tenue d'une réunion publique d'information sur le futur chantier de rénovation et de mise aux normes de la déchetterie.

La secrétaire,

Karine BOURDÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karine Bourdé', written over a horizontal line.